

**Objet:** TR: TEST : LA CSMF ATTEND DE LA CARMF QU'ELLE PRENNE SES RESPONSABILITES !

**De :** csmf.org [<mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>]

**Envoyé :** jeudi 7 mai 2020 16:52

**À :** CSMF Lorraine

**Objet :** TEST : LA CSMF ATTEND DE LA CARMF QU'ELLE PRENNE SES RESPONSABILITES !

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Mai 2020



## **COURRIER DE LA CSMF AU PRESIDENT DE LA CARMF**

à M. Le Docteur Thierry LARDENOIS  
Président  
CARMF  
44 rue Saint-Ferdinand  
75017 Paris  
N/Réf. : JPO/SA/202005116

Paris, le 7 mai 2020

Monsieur le Président,

Le bilan sanitaire, économique et social de la pandémie du COVID-19 sera, on le sait aujourd'hui avec certitude, extrêmement lourd. Les médecins, qui ont été en première ligne, seront fortement impactés par les difficultés financières liées à cette crise sanitaire.

La CSMF demande solennellement la CARMF de bien vouloir faire preuve de solidarité afin de soutenir les médecins libéraux et les aider à traverser cette épreuve difficile. Elle doit pour cela s'inspirer de la caisse de retraite des chirurgiens-dentistes qui a décidé d'ajourner de 6 mois les cotisations et de les décaler d'un an, puis d'attribuer 4 500 euros à chaque chirurgien-dentiste.

Au-delà des mesures qui ont déjà été prises, la CSMF demande à la CARMF :

- La suppression des cotisations invalidité-décès pour tous les médecins jusqu'à la fin de l'année, avec maintien des droits ;
- Le report des cotisations retraite comprises entre avril et septembre 2020, avec un échelonnement des paiements entre avril 2021 et avril 2022 ;
- L'attribution d'une allocation d'un montant significatif à tous les médecins cotisants à

la complémentaire CARMF, basée sur leur niveau de revenus, financée par les réserves disponibles, et comme pour la SSI, net d'impôt et de cotisations sociales.

La CSMF attend de la CARMF qu'elle prenne ses responsabilités et soit à la hauteur de l'attente des médecins libéraux cotisants. Ceci est d'autant plus justifié que ses réserves sont excédentaires et qu'elles appartiennent à tous les médecins.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments confraternels.

Docteur Jean-Paul ORTIZ  
Président de la CSMF



***Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.***

***Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à :***  
***[csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org](mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org)***

Powered by [HYGIEE - DIMS](#).

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.